

L'oral dans l'EMC

L'Enseignement moral et civique (EMC) a été créé par la **loi du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Conformément au rapport annexé à la loi, ce nouvel enseignement est mis en oeuvre de l'école au lycée à compter de la **rentrée 2015**.

L'EMC a pour objectif de transmettre un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination. Il doit développer le sens moral et l'esprit critique et permettre à l'élève d'apprendre à adopter un comportement réfléchi. Enfin, il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective.

Bien des points de ce programme ont été salués par les enseignants :

Le rappel des **règles du bien vivre ensemble**, base d'une cohésion sociale indispensable, et la **prise en compte explicite des différentes dimensions de la citoyenneté** le sont unanimement en ce qu'elles vont « permettre à l'École de jouer pleinement son rôle dans la formation des citoyens de demain », « une école à la fois exigeante et bienveillante, qui favorise l'estime de soi et la confiance en soi des élèves », lieu essentiel à la construction de l'individu et à son rapport à l'autre.

A été également appréciée la **posture de l'élève** telle qu'elle ressort du projet, celle d'« un élève actif et réflexif à qui l'on propose davantage d'interaction et de participation », ainsi que la valorisation de « compétences habituellement peu mises en avant dans le cadre scolaire, comme l'engagement ».

Or pour que tout cela puisse prendre forme dans une éducation citoyenne, et soit aussi effectif dans les pratiques qu'explicite dans les textes, il importe de bien mettre en évidence la cohérence de l'architecture de l'EMC avec le socle commun de connaissances, compétences et culture – notamment le domaine 3 – la formation de la personne et du citoyen. Il importera aussi de montrer le lien inextricable entre la maîtrise d'une compétence (aptitude à la sensibilité et à l'engagement) et la consolidation d'un sentiment d'appartenance ou l'élaboration d'un jugement moral. C'est pourquoi la pédagogie du projet entre de plein pied dans les pratiques qui favoriseront l'émergence d'un sens solidaire, ouvrant ainsi la porte à une réflexion plus élaborée sur la maîtrise de ce que l'on ressent et l'analyse que chaque élève peut parvenir à en faire.

De nouveaux biais pédagogiques sont proposés au professeur qui souhaite travailler à rendre l'élève plus actif dans ses apprentissages et à en faire un individu concerné par tout ce qui lui échoit comme par tout ce qui arrive à ses camarades.

Parmi ses chemins du détour on trouve la clarification des valeurs, le dilemme éthique ou encore (et mieux connu de vous) la pratique du débat argumenté. Je ne vais pas m'appesantir sur le débat dont j'imagine que vous avez déjà fait l'expérience. Mais un retour rapide du groupe à ce sujet serait opportun.

L'approche de la clarification des valeurs ne date pas d'hier : elle a été élaborée vers 1950 par Louis Rath et Sidney B. Simon. L'ouvrage fondamental de référence s'intitule *Values and teaching, working with values in the classroom*. Un autre ouvrage a fait date et a même été traduit en français par Louis Bernard Lalanne sous le titre : *à la rencontre de soi-même*, 1979 (S. Howe et Kirschenbaum).

Les concepteurs de cette approche partent du constat que nous vivons dans un monde instable où les crises sont récurrentes et les repères fragiles. Or ils estiment que c'est seulement dans la mesure où une personne est capable d'identifier clairement les motivations profondes qui orientent son action au quotidien comme au long cours qu'elle a davantage de pouvoir et de frange d'action possible dans son existence. Autrement dit, c'est apprenant à connaître ce qui la détermine, mais aussi ce qu'elle éprouve qu'une personne peut apprendre soit à s'en détacher, soit à faire avec ce qu'elle est et ainsi gagner en liberté.

L'approche de la clarification des valeurs propose ainsi des outils spécifiques aux personnes qui veulent organiser leur vie autour d'un ensemble de valeurs qu'elles auront choisies librement et reconnues comme congruentes avec leur projet de vie.

Le processus de la clarification des valeurs se divise en 7 étapes que l'on peut regrouper en 3 catégories : choix, estime et action.

Selon les auteurs, il peut y avoir quelques variantes. En voici une présentation à partir de la version de Raths.

Estimer mes convictions et mes comportements	Les estimer, les apprécier	Etre fier de ses convictions et de ses actes.
	Les communiquer ou les affirmer publiquement au moment opportun	Communiquer : est-ce que j'en informe le monde ? OU est-ce que j'apprends à garder ma conviction pour un meilleur moment ?
	Choisir parmi plusieurs options	Défendre ses idées coûte que coûte ? Savoir se taire car personne ne te comprend ? Décider de devenir quelqu'un pour prendre la parole ?
Choisir mes convictions et mes comportements	Choisir après avoir envisagé toutes les conséquences possibles	Que puis-je faire ? Que se passerait-il si...
	Choisir librement	Est-ce vraiment ce que je veux ?
Agir selon mes convictions	Agir	Quelles sont mes options en fonction de ce à quoi je crois ?
	Agir avec cohérence de façon naturelle et répétée.	Est-ce une action que j'aimerais refaire ? et refaire ?

L'approche de la clarification des valeurs reconnaît que le choix des valeurs est aussi le fruit de l'expérience et qu'il y a donc une relativité possible de ces valeurs. C'est pourquoi le tableau précédent n'a pas vocation à fournir autre chose qu'un cadre de questionnement et pour l'élève de positionnement pour lui-même. Chacun peut ainsi constater sa propre évolution au cours d'une même année scolaire. Il ne saurait être question d'indiquer autoritairement les valeurs auxquelles il convient d'adhérer.

Enfin cette approche s'appuie aussi sur une conception de la démocratie selon laquelle on reconnaît aux personnes le droit de prendre les décisions qui concernent leur existence. Elle s'appuie enfin sur un principe que la loi de refondation de l'école a mis en exergue : tous les êtres humains sont capables de progresser et à terme de faire un choix éclairé des valeurs qui guideront leur vie.

Ceci constitue le contexte théorique de cette pratique pédagogique. En contexte scolaire, l'enseignant doit aider l'élève à entrer dans un processus de réflexion sur ces valeurs par un jeu de questions assez bien rodées. Voir le pdf sur l'intro approche clarification. Plusieurs critiques ont été adressées à la méthode, lui reprochant d'être trop centrée sur l'individu, et d'être relativiste. On peut également envisager une limite de cette pratique qui consisterait pour certains enseignants à se glisser dans la peau d'un thérapeute. Mais cette tendance-là n'a pas besoin d'une méthode nouvelle pour prendre consistance ! Si l'on devait résumer la posture de l'enseignant, il me semble que celle de facilitateur ou de maïeuticien serait assez appropriée. Mais chacun voit bien que ici comme pour le débat argumenté, le risque majeur est celui d'une dérive vers une discussion peu préparée et donnant l'impression que n'importe qui peut y parvenir sans effort aussi bien du côté du professeur que de celui de l'élève.

C'est pourquoi il convient de rappeler que le processus vise précisément à contribuer au développement moral de l'enfant (à partir d'une identification précise des points à travailler : la réflexion, l'identification des sentiments, le choix, la communication et l'action). Peu de théories psychologiques se sont penchées sur ce développement. On peut dire qu'on a deux grandes écoles, celle de Piaget et celle de Kohlberg.

Celle de ce dernier est au fondement de la réflexion menée dans certains pays (Québec et Belgique notamment) pour élaborer un programme moral et civique basé sur les dilemmes moraux.

Je vous en précise rapidement les différentes étapes :

I. Niveau pré-conventionnel

- 1) Le centre de gravité de la justification du choix est l'évitement de la punition (quelle que soit la règle).
- 2) La justification prend appui sur l'intérêt égocentrique (même si le choix bénéficie aussi à l'autre).

II. Niveau conventionnel

- 3) La justification se réfère aux normes valides pour l'entourage.
- 4) Le centre de gravité de la justification est la conformité aux règles sociales et juridiques (ordre social, lois et règlements).

III. Niveau post-conventionnel

- 5) Les principes du contrat social sont au centre de la justification (les droits fondamentaux et les contrats légaux d'une société démocratique même s'ils entrent en conflit avec les règles d'un groupe) ainsi que les droits à la vie et à la liberté.
- 6) La justification prend appui sur les principes universels de justice (égalité des droits et respect des humains) valables pour toute l'humanité (Kohlberg)

On peut dire que cette approche est sans aucun doute plus ouverte sur les autres et plus encline à développer une sensibilité altruiste, ainsi qu'une réflexion sur le sentiment moral. Mais l'approche de Kohlberg soulève un problème de taille : il a présupposé que l'accès à l'universalité était le stade de développement moral ultime et qu'en conséquence aucune autre approche ne pouvait être considérée comme aussi développée. Or son étude pêche par un regard d'emblée sexiste qui oblitère cette autre voix qui est celle de la recherche du consensus par des biais que l'on pourrait nommer accommodements.

- Le dilemme de Heinz
- Le dilemme du wagon fou

*Brigitte Esteve-Bellebeau
IA-IPR de Philosophie
Référénte académique laïcité*